

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance plénière du vendredi 7 juillet 2023

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ, Président de l'Université Sorbonne Paris Nord, Président du Conseil d'administration

Monsieur Thierry BAUBET (excusé, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Madame Nathalie BLANC (excusé, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Monsieur Marie-Christophe BOISSIER (excusé, procuration à Nathalie BLANC)

Monsieur Guilhem BOUSQUET (excusé, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Monsieur Guy DIRRAS

Madame Pascale GARNIER (visio)

Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL (excusé, procuration à Guy DIRRAS)

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON

Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Rushed KANAWATI

Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Samuel MAYOL (absent)

Monsieur Charles REIPLINGER

Madame Milena SALERNO (visio)

Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR (visio)

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON, BIATSS en action (visio)

Madame Sandrine CARON, Paroles de BIATSS

Madame Moïsette BANUALINA OUMBA, UNSA

Madame Mélanie DAVID, Sans affiliation syndicale (absente)

Monsieur Mamadou DEMBELE, Avec Samuel MAYOL pour une université humaine (visio)

Madame Noëlle LEROUX, CGT

Collège « Usagers »

Madame Majla ESSBAYI (absente)

Monsieur Florian MARGUERITE (absente)

Monsieur Ayoub OUCHANI (absent)

Madame Amina OUENDADJI (absente)

Madame Lynda OUERDANE (absente)

Monsieur Mustapha WASSA

Collège Personnalités extérieures

Madame Florence LAROCHE, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visio)

Madame Muriel BOURREAU, Conseil régional d'Île-de-France (absente)

Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93 (excusé, procuration à Noëlle LEROUX)

Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal (excusé, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS (visio)

Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche

Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment (absent)

Madame Caroline RENAULT, journaliste au quotidien L'Humanité (absente)

Membres de droit

Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée (visio)

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable (absent)

Invités permanents

Monsieur Sami BOUKOUNA, Directeur de cabinet du Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR SEG (visio)

Madame Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH

Madame Yamina ESSOM, conseillère municipale de la Ville de Villetaneuse (absente)

Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS (visio)

Madame Christine FERNANDEZ, Cheffe de cabinet du Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Madame Judith FORTIER, Assistante de direction en charge du Conseil d'administration

Madame Hélène GRABOIS, DGSA

Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication (absente)

Madame Céline GUERRAND, Directrice de la communication (absente)

Madame Sabrina JUILLET GARZON, Directrice de l'UFR LLSHS (visio)

Monsieur Goran KAYMAK, Vice-Président étudiant (visio)

Monsieur Hamid LIMANI, Directeur de l'IUT de Bobigny

Madame Malika LITIM, Vice-Présidente en charge des conditions de travail et des carrières

Monsieur Bruno MANIL, Directeur de l'Institut Galilée

Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la Commission de la recherche

Monsieur Homère NKWAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse (absent)

Monsieur Olivier OUDAR, Vice-Président de la Commission de la formation et de la Vie universitaire

Madame Anne PELLÉ, Vice-Présidente du conseil académique

Monsieur Ludovic RAFFIN-MARCHETTI, Directeur du DAPS (absent)

Monsieur Arnaud-Amaury SILLET, Directeur Bibliothèque Villetaneuse (absent)

Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR, Directrice de l'IUT de Saint-Denis (absente)

Invités

Monsieur Olivier SCASSOLA, Directeur général du CROUS d'Île-de-France (point n°4 de l'ordre du jour)

Monsieur Pierre VENTIGHEN, CROUS d'Île-de-France (point n°4 de l'ordre du jour)

Ordre du jour

1.	<i>Informations générales</i>	5
2.	<i>Approbation des projets de procès-verbaux des précédentes séances du Conseil d'administration</i>	5
3.	<i>Présentation du bilan 2022 des chargés de mission « Relations internationales »</i>	6
4.	<i>Présentation du projet de construction de la résidence étudiante « L'Îlot des Poiriers »</i>	14
5.	<i>Information du Conseil d'administration sur le budget de la Chancellerie des universités de Paris et d'Île-de-France</i>	16
6.	<i>Information du Conseil d'administration sur la vente du terrain du bâtiment George-Sand</i>	16
7.	<i>Présentation au Conseil d'administration du bilan 2022 des contentieux</i>	16
8.	<i>Approbation de la domiciliation de la start-up « Pegma Tiss BioTech » dans les locaux de l'Université Sorbonne Paris Nord</i>	17
9.	<i>Approbation par le Conseil d'administration de la convention entre l'AP-HP et l'Université Sorbonne Paris Nord relative à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard</i>	17
10.	<i>Information et consultation du Conseil d'administration sur les décisions émanant du Conseil académique réuni les 1^{er} et 22 juin 2023</i>	18
11.	<i>Information et consultation du Conseil d'administration sur les décisions émanant de la Commission de la recherche du 27 juin 2023</i>	20
12.	<i>Information et consultation du Conseil d'administration sur les décisions émanant de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du 27 juin 2023</i>	21
13.	<i>Questions diverses</i>	25

*La séance plénière du Conseil d'administration est ouverte à 9 heures 10
sous la présidence de Christophe FOUQUERÉ, Président de l'Université Sorbonne Paris Nord.*

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Avant d'engager l'examen de l'ordre du jour, je vous informe que l'Université Sorbonne Paris Nord accueille deux nouveaux directeurs d'IUT, dont l'un prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2023. Il s'agit de Pascal Vaillant à l'IUT de Bobigny. Ce Conseil d'administration est donc le dernier pour Hamid Limani et je le salue aujourd'hui en votre nom. Je le remercie pour les années qu'il a passées à la tête de cet IUT qui fonctionne parfaitement bien. En outre, l'IUT de Saint-Denis s'est doté d'une nouvelle directrice. Celle-ci ne pouvait être présente aujourd'hui. Elle a pris ses fonctions cette semaine et nous avons pu la rencontrer à l'occasion de la réunion des directeurs qui s'est tenue mercredi dernier. J'en profite pour remercier l'administrateur provisoire de l'IUT de Saint-Denis, Jean-Luc Dumas, qui a officié pendant quelques mois à la tête de cet IUT. Hamid Limani devrait prochainement recevoir une nouvelle lettre de mission. Outre ses fonctions à la tête de l'IUT de Bobigny, il était chargé de mission « Vie universitaire ». Il y a remarquablement officié et je l'en remercie. J'ai souhaité compléter sa mission. Il a donc accepté de devenir chargé de mission « IUT ». Sa mission va viser essentiellement à accompagner les IUT dans leur mission, mais non pas à les piloter. Il poursuit, par ailleurs, sa mission comme chargé de mission « Vie universitaire ». Je terminerai mon propos en vous informant qu'une augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % est entrée rétroactivement en vigueur au 1^{er} juillet 2023. Je vous prie de noter que l'augmentation de 3,5 % de la fonction publique intervenue l'an passé n'avait pas été compensée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il est fort probable qu'il en sera de même cette fois-ci. Elle devrait cependant l'être à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose, à présent, d'engager l'examen de l'ordre du jour.

2. Approbation des projets de procès-verbaux des précédentes séances du Conseil d'administration

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance plénière du 2 juin 2023

Christophe FOUQUERÉ

Je sou mets à votre approbation le projet de procès-verbal de la séance plénière du 2 juin 2023.

Il est procédé à un vote à main levée.

En l'absence de remarques formulées en réunion, le procès-verbal de la séance plénière du 2 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 9 juin 2023

Christophe FOUQUERÉ

Je sou mets à votre approbation le projet de procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 9 juin 2023.

Il est procédé à un vote à main levée.

En l'absence de remarques formulées en réunion, le procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3. Présentation du bilan 2022 des chargés de mission « Relations internationales »

Christophe FOUQUERÉ

Le point suivant concerne le bilan 2022 des chargés de mission « Relations internationales ». J'invite Guy Dirras à motiver préalablement l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Guy DIRRAS

J'ai proposé au Président du Conseil d'administration de vous présenter le bilan 2022 de ces chargés de mission. En effet, aucune présentation de ce type n'est intervenue jusqu'à présent. Il est cependant important que le Conseil d'administration soit informé de l'action de ces chargés de mission. Leur action s'inscrit sous deux aspects, à savoir l'aspect « politique » et l'aspect exécutif. Nous allons aujourd'hui vous présenter l'aspect « politique ». Nous aurons l'occasion de vous présenter l'aspect exécutif à la rentrée de septembre 2023 en présence de José Morales, qui est le Directeur des Relations internationales de l'Université Sorbonne Paris Nord. Évoquons enfin, avant que le bilan ne vous soit présenté, l'alliance internationale. Sachez aussi que nous avons déposé cette année notre candidature au projet d'alliance européenne. La Commission européenne a rejeté notre candidature. Nous avons réceptionné il y a peu sa réponse. Cependant, nous améliorons notre score par rapport à notre précédente candidature. Sachez, qui plus est, que la Commission européenne nous octroie le label d'excellence. Nous avons, en effet, satisfait à tous les critères retenus par ladite Commission, mais que nous ne pouvons pas bénéficier du financement simplement pour des raisons budgétaires. Nous sommes parmi les trois premières alliances à ne pas être financés. J'en déduis que nous conservons toutes nos chances pour notre candidature 2024, si du moins le Président de l'Université ne s'oppose pas au principe de cette candidature !

Christophe FOUQUERÉ

Je ne m'y opposerai certainement pas. Je rappelle que, sur les dix places de prévues, nous occupons la troisième. Si nous n'avons pas été retenus, c'est d'abord pour des raisons financières.

Guy DIRRAS

Il nous a été « reproché » par la Commission européenne notre incapacité à nous projeter au-delà des cinq années que dure le programme de financement. Nous n'avons pas été en mesure de garantir la pérennité de l'alliance. Si nous candidations l'année prochaine, il nous faudra donc prévoir un financement par nos propres moyens de cette alliance au-delà de ces cinq années. Là aussi, l'engagement du Président nous sera indispensable.

Nathalie CHARNOUX

Quels sont les axes d'amélioration du projet si nous redéposons notre candidature l'an prochain, sachant qu'il est question de rattraper 17 points si nous voulons obtenir la reconnaissance de la Commission européenne ?

Guy DIRRAS

La Commission européenne a défini quatre critères d'appréciation qui sont chacun notés sur 25. Nous avons été bien notés sur les trois premiers critères, hormis sur le dernier qui a justement trait à la pérennisation du projet. Nous savions que ce critère était notre point faible. Nous n'avons pas eu le temps de contacter tous les organismes et toutes les institutions de notre écosystème qui, si nous avions été en mesure de nous présenter avec eux à nos côtés, nous auraient permis de nous différencier.

Radouane M'HAMDI

L'Académie de Créteil a fait de la mobilité de ses étudiants et de ses élèves une priorité absolue. Je pense que cette volonté de mobilité a vocation à appuyer le projet que vous évoquez. Cela étant, j'ai parfaitement conscience qu'il est très difficile d'élaborer un projet en trois mois.

Christophe FOUQUERÉ

Il était difficile de monter un projet intégrant nos capacités financières à nous inscrire au-delà des cinq années que Guy Dirras a évoquées à l'instant.

Guy DIRRAS

Nous avons contacté des collectivités territoriales ou le CNRS qui nous ont apporté leur soutien. En revanche, nous n'avons pas été en capacité d'identifier des « partenaires associés ».

Christophe FOUQUERÉ

Je pense que nous aurons la possibilité de mieux préparer notre candidature en 2024.

Rushed KANAWATI

Je souhaitais évoquer à mon tour ce projet dont les échéances sont relativement proches.

Christophe FOUQUERÉ

Le dépôt de candidature est prévu pour janvier 2024.

Rushed KANAWATI

Il serait opportun d'associer à ce projet ceux qui sont menés au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord. Cela nous permettrait peut-être de bénéficier de soutiens plus conséquents, notamment de la part des entreprises de Seine-Saint-Denis.

Christophe FOUQUERÉ

Précisons que ce projet n'est pas exclusivement porté par l'Université Sorbonne Paris Nord. Il est porté par un certain nombre d'universités. L'effort n'incombe pas exclusivement à la nôtre, mais aussi à toutes celles prenant part à l'alliance.

Milena SALERNO

Je souhaite rebondir sur le lien avec les entreprises. Je parle en connaissance de cause. Nous avons obtenu, sur un projet que je portais, une subvention de 300 000 euros pour favoriser la mobilité de nos apprentis dans le cadre du projet « Erasmus+ ». J'en déduis que les financements existent bien. Il suffit donc de les solliciter.

Christophe FOUQUERÉ

J'entends, mais je rappelle que l'effort ne saurait incomber exclusivement à l'Université Sorbonne Paris Nord, mais à toutes les universités parties prenantes. Avant de céder la parole à Guy Dirras, précisons que nous tenons à votre disposition les conclusions de la Commission européenne qui nous ont été adressées lundi dernier.

Guy DIRRAS

Je cède la parole à Alain Rousseau, chargé de mission « projets européens et mobilité internationale » qui débutera cette présentation.

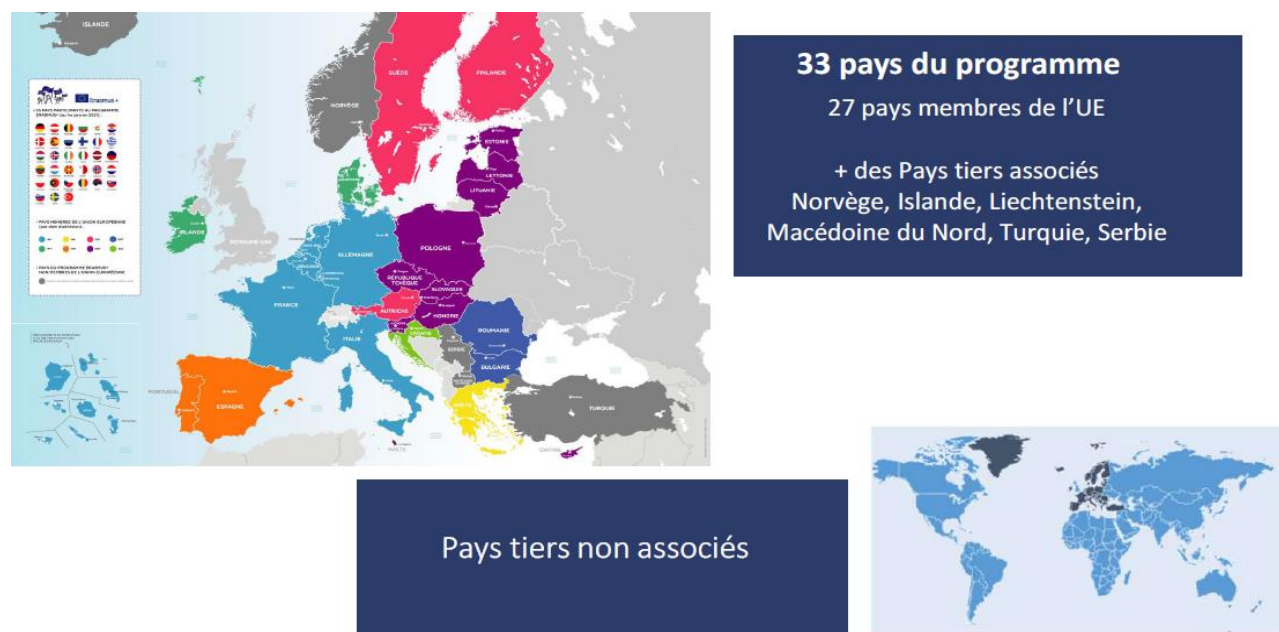
Alain ROUSSEAU

Sur les projets européens et de mobilité internationale, rappelons d'abord les trois axes qui guident notre action, à savoir :

- axe n°1 : promotion des projets « Erasmus+ et mobilités internationales » par le programme KA171 ;

- axe n°2 : conseils et aides pour la mise en place ou pour le renouvellement des formations déployées en partenariat international (double diplôme, parcours délocalisés, etc.) ;
- axe n°3 : appui aux démarches qualité pour l'internationalisation » de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Le premier axe réunit les projets promouvant la mobilité des individus entre l'Université Sorbonne Paris Nord et les établissements d'enseignement supérieur de pays tiers non associés au programme « Erasmus+ ». Ces projets sont soutenus par les fonds de politique extérieure de l'UE. Pour la programmation 2021-2027, 1,064 milliard d'euros soit 49 % du budget de la dimension internationale d'« Erasmus + » est dédié à la mobilité internationale. Le transparent ci-dessous vous rappelle les pays qui sont parties prenantes à ce programme :



Je rappelle la différence entre le programme « KA171 » et le programme « KA131 » qui a trait aux mobilités dans les pays de l'Union européenne et les pays tiers associés. La première différence est que le programme « KA171 » prévoit un financement par l'Université Sorbonne Paris Nord des mobilités sortante et entrante. La seconde est le fléchage du financement par région depuis 2021 (12 régions), ce qui reflète les priorités de la politique extérieure de l'Union européenne. Les demandes de subvention au titre du programme « KA171 » sont déposées sous forme d'un projet devant être élaboré selon la stratégie de l'établissement, mais aussi de celle des partenaires déclarés dans le projet. Le deuxième axe a donné lieu, quant à lui, à diverses initiatives :

- déploiement du semestre en mobilité de la double licence « mathématiques & informatique » de l'USPN ;
- renouvellement du double diplôme « L-Info » de l'Université Sorbonne Paris Nord et « L-Data Analytics » de l'Université Campania Luigi Vanvitelli (Italie) pour 2023-2024 ;
- renouvellement de deux doubles diplômes entre l'Université, un établissement d'enseignement supérieur tunisien et un établissement d'enseignement supérieur marocain ;
- aide à la mise en place d'un accord de double diplôme master entre l'USPN (IG) et l'Université de Sfax ;
- aide au déploiement d'une visite d'une délégation de l'Université Sorbonne Paris Nord en juin 2023 qui se déroulait en Tunisie et au Maroc ;
- appui au renouvellement du mastère 2 délocalisé franco-vietnamien de mathématiques appliquées au sein de l'Université de Sciences économiques d'Ho-Chi-Minh Ville, mastère déployé et parrainé par l'Université Sorbonne Paris Nord, par l'Université d'Orléans, l'Université de Rennes 1, l'Université de Tours, l'École Polytechnique et l'Université de Lorraine.

L'axe 3 concerne l'appui aux démarches qualité qui sont conduites au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord. En la matière, il est précisé que celle-ci a besoin d'améliorer très significativement les processus permettant la bonne mise en œuvre de la mobilité étudiante à la fois en termes de préparation des séjours que de leur déroulement. Dans cet esprit, un « contrat pédagogique » a été établi et a donné lieu au déploiement d'un catalogue de cours.

Radouane M'HAMDI

Je m'exprime ici en qualité de proviseur d'établissement pour souligner la qualité de ce programme. Je souhaiterais sensibiliser les administrateurs aux difficultés que rencontrent nos élèves du secondaire pour se rendre dans des pays qui sont parties prenantes au programme « Erasmus+ ».

José MORALES RODRIGUES

Le programme « Erasmus+ » peut aussi concerner les élèves du secondaire. Les enseignants peuvent déposer une candidature pour bénéficier des termes de ce programme. Les établissements d'enseignement secondaire ignorent généralement cette possibilité.

Radouane M'HAMDI

Il nous faut développer la culture du monde de l'entreprise et l'appropriation par les enseignants de ce programme qui présente beaucoup d'avantages pour les élèves du secondaire.

Goran KAYMAK

Je tiens à vous remercier pour votre implication et pour votre engagement en faveur de l'internationalisation de l'Université Sorbonne Paris Nord. Nous avons véritablement le sentiment que ce projet ne peut qu'être bénéfique pour la communauté étudiante, notamment par le biais de la double diplomation ou du programme « Erasmus+ ». Ces initiatives nous permettent d'élargir nos horizons académiques et de développer des compétences culturelles et linguistiques qui sont de plus en plus attendues sur le marché de l'emploi. Cela étant, il convient que toutes ces compétences soient aisément accessibles à tous les étudiants de l'Université Sorbonne Paris Nord. Il convient que ceux d'entre eux qui souhaitent s'impliquer bénéficient d'un soutien *ad hoc*. Nous sommes donc impatients de voir comment ledit programme va se développer au cours des années à venir et comment votre ambition va se traduire. Nous serons attentifs à ce développement, sachant que l'enjeu principal est celui de la communication.

Guy DIRRAS

Je cède la parole à Anne Arlot, chargée de mission « Afrique subsaharienne ».

Anne ARLOT

Je m'exprime devant vous en ma qualité de chargée de mission « Afrique subsaharienne ». Mon propos débute par l'évocation de l'appel à projets « PEA » (partenariat pour l'enseignement supérieur africain). L'appel à projets repose sur un certain nombre de caractéristiques, notamment la stratégie « Bienvenue en France », sur un certain nombre de partenariats universitaires stratégiques donnant lieu à une dotation de 20 millions d'euros et courant sur trois à quatre ans. Il repose aussi sur la montée en puissance et pérennisation de filières de formation (LM ou MD, voire LMD), sur le ciblage des filières prioritaires pour le développement socioéconomique des partenaires ainsi que sur le renforcement des capacités de l'établissement africain pour la gestion de cette filière. L'appel à projets inclut, en outre, un élément de promotion à l'égalité hommes-femmes. Dans le cadre de cet appel à projets, 18 pays africains ont été définis comme étant « prioritaires » par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement. Ils se répartissent ainsi sur le continent :



Un des établissements bénéficiaires de cet appel à projets est l'Institut supérieur des techniques médicales de Kindu en République démocratique du Congo. Cet établissement propose un apprentissage en soins infirmiers. L'USPN a choisi de l'accompagner au travers d'un partenariat international.

Évoquons aussi l'appel à projets « ADESFA » (« appui au développement de l'enseignement supérieur français en Afrique ». Cet appel à projets, qui est le troisième du nom, court sur la période avril 2023-avril 2025. Il ambitionne de participer à la formation de la jeunesse des pays concernés, notamment en favorisant la professionnalisation et l'employabilité des jeunes diplômés. Trois éléments seront pris en compte :

- appui dans les démarches exploratoires et de structuration ;
- promotion de l'ingénierie pédagogique française avec une adaptation aux besoins locaux ;
- mise en place de doubles diplômes, de formation numérique et montée qualitative en gamme de l'offre de formation.

Les pays admissibles sont les pays prioritaires tels que définis par le CICID ainsi que des pays couverts en 2023 par le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Un des établissements bénéficiaires est l'Université Alassane Ouattara de Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire, université qui propose – en partenariat avec l'Université Sorbonne Paris Nord – une double diplomation (*bachelor* « carrières juridiques » et licence professionnelle « droit des activités du numérique »). Évoquons aussi le partenariat établi avec l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny dans le cadre du programme « KA171 ».

Guy DIRRAS

Je cède la parole à Yann Charles, chargé de mission « Asie ».

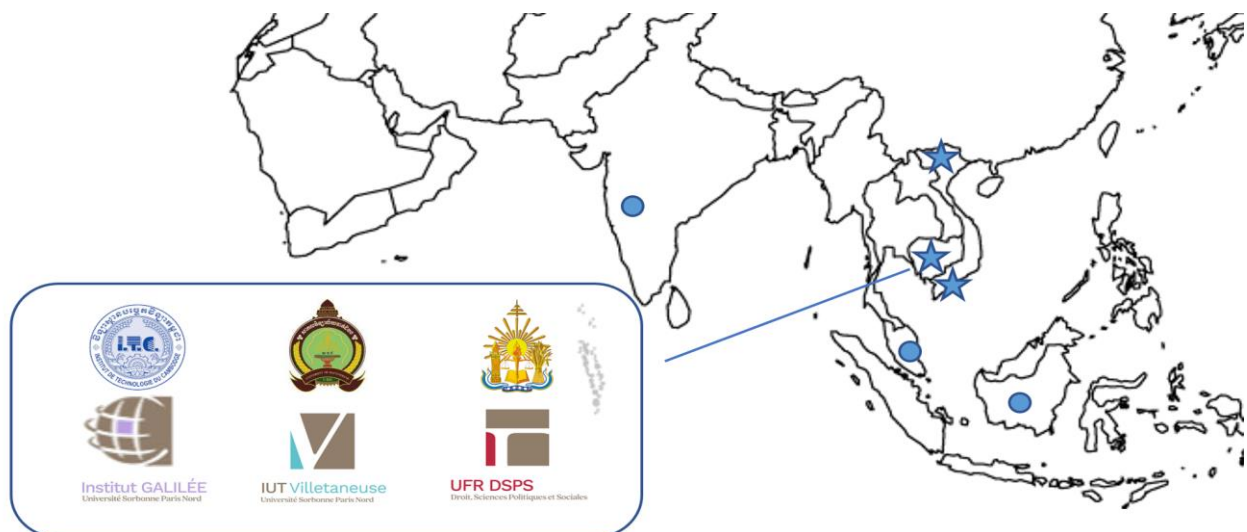
Yann CHARLES

Je suis, depuis cette année, chargé de mission « Asie ». Je vais débiter mon propos vous exposer en quelques mots ce qu'est l'Asie. L'Asie se caractérise d'abord par des ruptures et par des convergences qui s'expliquent en premier lieu par les « routes de la soie » mises en œuvre par la République populaire de Chine et par les rivalités politiques et géopolitiques. La zone est toutefois traversée par diverses organisations interétatiques, notamment l'ASEAN ou l'Organisation de coopération de Shanghai, laquelle réunit la Fédération de Russie, la République populaire de Chine ou l'Inde, notamment. Cette zone se caractérise essentiellement par un mouvement global de réarmement qui ne concerne pas seulement la Chine populaire, mais la plupart des pays qui y sont localisés. Qu'en est-il de la France ? Son ambition dans la zone est d'« accompagner les transitions en cours dans la région premièrement en

œuvrant à la promotion des biens communs régionaux et mondiaux, s'agissant notamment de l'environnement, de la santé, de l'éducation, et du numérique, deuxièmement en contribuant à leur développement durable et à une réponse efficace au changement climatique, et en promouvant dans ce contexte les solutions et l'expertise françaises, et troisièmement en soutenant le développement de la société civile dans le cadre de la promotion des droits de l'Homme et de l'État de droit, du multilinguisme et de la diversité culturelle, enfin en accordant une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes. », comme le rappelle un récent rapport du Sénat. Depuis quelques années, la France a remis à l'ordre du jour de son agenda une réelle stratégie indopacifique et ceci pour plusieurs raisons. La première raison est la tension géopolitique extrême qui caractérise cette zone, notamment la tension entre la République de Chine (Taïwan) et la République populaire de Chine. La seconde raison est l'atout maître que détient la France, à savoir l'ampleur de sa zone économique exclusive (« ZEE ») indopacifique et les forces armées qu'elle y fait stationner. Pour notre part, notre démarche se caractérise par les initiatives suivantes :

- s'appuyer sur la stratégie de l'État français ;
- développer des cursus en double diplomation ;
- fédérer les actions initiées par l'Université Sorbonne Paris Nord sur des projets ou sur des villes phares ;
- développer les actions régionales et collaboratives.

Cette démarche par des partenariats noués par les instituts de l'Université Sorbonne Paris Nord avec des instituts d'universités asiatiques (Cambodge, Thaïlande, Inde, Vietnam, Ouzbékistan, notamment). S'agissant du Cambodge, le partenariat se traduit par les entités suivantes :



Radouane M'HAMDI

Je vous remercie de votre intervention. Je découvre ce matin ces initiatives particulièrement denses qu'il convient de faire découvrir à des jeunes afin qu'ils aient conscience des opportunités qui s'offrent à eux.

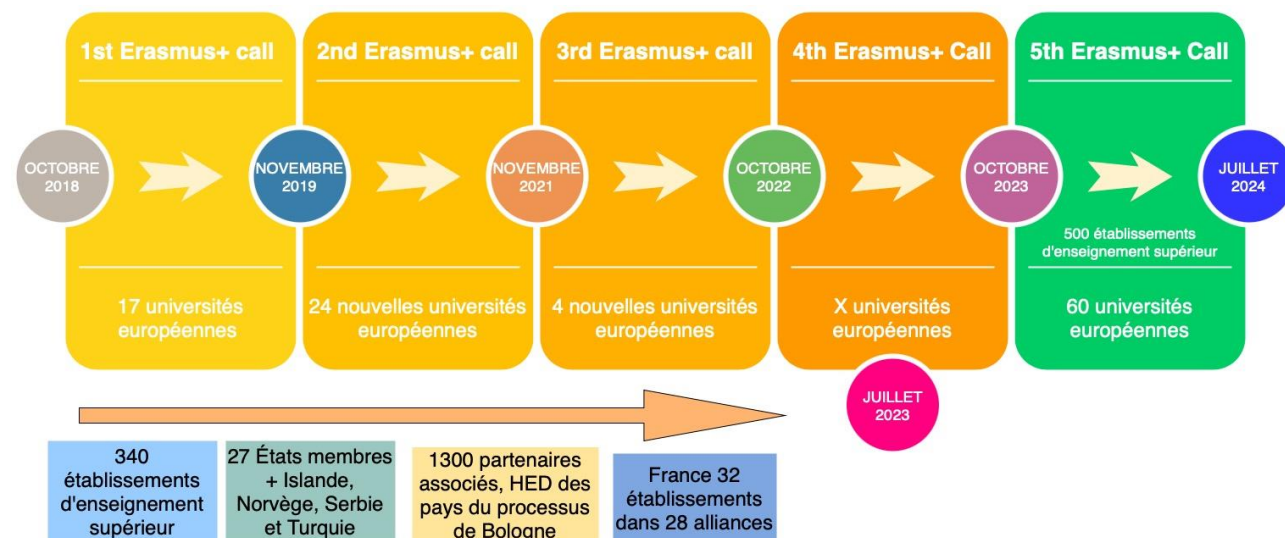
Guy DIRRAS

Je cède la parole à Gladys Diaz, chargée de mission « Amérique latine »

Gladys DIAZ

Je m'adresse devant vous en ma qualité de chargé de mission « Amérique latine ». Je rappellerai tout d'abord que les universités européennes constituent un pilier essentiel de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La plupart d'entre elles se caractérisent par leur souci de l'innovation, de la transformation numérique, de l'inclusion, de l'interculturalité, du multilinguisme et de la transdisciplinarité. Elles favorisent des approches d'apprentissage

plus flexibles dans le cadre de stratégies communes à long terme et ont le souci de la convergence de la transition écologique, de la transition énergétique et la transition numérique, notamment parce qu'elles ont le souci d'œuvrer à l'édification d'une société résiliente. C'est ce contexte qu'est donc né le programme « Erasmus+ » qui s'est décliné ainsi :



Le dernier programme « Erasmus+ » a pour ambition de favoriser le développement de projets de collaboration en enseignement. Il associe les établissements suivants :

- Université Sorbonne Paris Nord, coordinateur du programme ;
- Université de Maribor (Slovénie) ;
- Université Nicolas Copernic (Pologne) ;
- Institut universitaire de technologies de Kaunas (Lituanie) ;
- Université nationale de Kharkov (Ukraine) ;
- Institut universitaire de technologies de Marioupol (Ukraine) ;
- Université nationale Ivan Franko de Lviv (Ukraine) ;
- Université nationale de Vinnytsia (Ukraine) ;
- Société ukrainienne d'éducation scientifique et technologique.

Le financement demandé pour ce projet s'élève à 766 496 euros, dont 165 148 euros pour le coordinateur, id est l'Université Sorbonne Paris Nord.

Quant aux missions internationales de l'Université Sorbonne Paris Nord en Amérique latine, elles se déclinent de la façon suivante :

- Côte (INSUBRIA) : 23 au 25 juin 2022 ;
- Malaga (UMA) : 4 au 8 juillet 2022 ;
- Bruxelles (Belgique) : 2 décembre 2022 ;
- Université Sorbonne Paris Nord (France/ International Week Staff) : 5-9 décembre 2022 ;
- Guadalajara (Mexique) : 8 au 16 décembre 2022 ;
- Malaga (UMA) : 9 au 13 janvier 2023 ;
- Naples (UDCLV) : 5 au 9 juin 2023 ;
- Tirana (UT) / 11 au 14 juin 2023

Nous nous sommes fixé trois priorités pour la prochaine période, *id est* enseignement, mobilités et recherche. En matière d'enseignement, nous voulons favoriser le développement de nos enseignements en anglais et promouvoir la participation des responsables de formation, notamment par la mise en place d'un catalogue des formations et l'organisation de rencontres avec les homologues des universités partenaires. En matière de mobilités, nous avons l'intention de favoriser la structuration des mobilités doctorales, notamment par la signature d'accords avec des écoles doctorales (USPN) pour la validation des ECTS et par l'incitation à des mobilités licences et mastères. Enfin,

en matière de recherche, nous avons l'ambition de favoriser le développement de projets conjoints avec tous nos partenaires.

Je vous remercie de votre attention.

Guy DIRRAS

Je cède la parole à Ali Smida, chargé de mission « Maghreb et Machrek ».

Ali SMIDA

J'interviens devant vous en ma qualité de chargé de mission « Relations internationales » pour la zone « Maghreb et Machrek ». Mes activités de chargé de mission se sont développées selon quatre axes. En premier lieu, dans le cadre de la dernière étape du programme « Erasmus+ » dénommé « KA 107 » initié avec la Tunisie, les 8 étudiants de l'université SupTech Tunis qui ont bénéficié de la mobilité entrante ont été accompagnés pendant leur séjour à Paris de janvier 23 à avril 23. J'ai organisé leur accueil à l'aéroport et leur transport à leur lieu de résidence à Paris. Ils ont été logés la Cité universitaire internationale de Paris (CIUP) grâce à une convention entre celle-ci et l'A2ID1. J'ai accompagné ces étudiants pendant leur formation en Master MOSS à Bobigny. Un accueil identique a, en outre, été réservé à la collègue dans le cadre sa mobilité enseignante entrante. J'ai, par ailleurs, dispensé des cours dans cette université SupTech à Tunis. En deuxième lieu et dans la continuité de la réflexion lancée en fin d'année 2021 à propos de la mise en œuvre d'un campus d'été dédié au management de la santé, avec mes collègues Olivia Dibelius (EBH Berlin) et Carole Colomb (IDHEP Paris), nous avons préparé cet événement qui s'est déroulé du 15 août 2022 au 31 août 2022 à Paris dans les locaux de l'IDHEP et de PPA. Outre les établissements co-organisateurs (USPN, IDHEP Paris, EHB Berlin), les autres institutions qui y ont participé, à savoir l'université Tunghai (Taïwan), l'UNDIP (Indonésie), SupTech (Tunisie) et l'Université Surcolombiana (Colombie), PPA et A2ID (France), se sont déclarées très satisfaites de cet événement. Depuis janvier 2023, les trois coorganisateurs préparent la deuxième édition de ce campus qui se déroulera à Berlin du 28 août au 8 septembre 2023. Il bénéficiera d'un BIP (Programme Intensif Hybride) permettant un accord multilatéral inter-institutionnel et offrant aux étudiants de l'Université Sorbonne Paris Nord y participant cinq crédits « ECTS ». En troisième lieu, nous avons rencontré les partenaires situés en Tunisie et au Maroc. Ces partenaires sont très importants pour le développement international de l'Université Sorbonne Paris Nord. Les visites que nous avons effectuées ont été très fructueuses puisqu'elles ont, en particulier, permis le développement des relations que nous avons nouées avec ces partenaires. En quatrième lieu, évoquons d'autres initiatives favorisant l'internationalisation de l'USPN, notamment la journée organisée à Paris par Campus France et par l'ambassade de France à Téhéran le 23 mai dernier. L'intérêt pour la France est d'attirer à elle des chercheurs iraniens. Une convention de cotutelle de thèse en gestion devrait être signée avec l'université de Téhéran. Cette convention vise à favoriser l'attractivité de la France à l'aune de la stratégie dite « bienvenue en France » ainsi que les mobilités et l'accueil des étudiants. Évoquons enfin ma participation récente aux travaux du groupe de concertation transversal international, qui se sont tenus dans les locaux du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 26 mai dernier.

Christophe FOUQUERÉ

Je tiens à remercier les différents chargés de mission pour leur implication dans le travail de promotion de l'image et de l'action de l'Université Sorbonne Paris Nord sur le plan international. Cette présentation précédera, comme je vous l'ai dit en exergue, la rédaction d'un document exposant clairement notre stratégie en matière de relations internationales et sa présentation au Conseil d'administration. Ce document nous permettra très certainement de rendre cette stratégie davantage visible. La localisation du bureau des relations internationales illustre d'ailleurs le problème auquel notre université est confrontée en la matière. Localisé à Villetaneuse, il y souffre très clairement d'un manque de visibilité et d'accessibilité.

Radouane M'HAMDI

Je retiens de votre propos, Monsieur le Président, la nécessité de mettre en œuvre une stratégie authentique dans le domaine des relations internationales. L'Université Sorbonne Paris Nord doit développer cette stratégie et nul doute que la rédaction du document que vous évoquiez y contribuera notablement.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

4. Présentation du projet de construction de la résidence étudiante « l'Îlot des Poiriers »

Le traitement de ce point de l'ordre du jour intervient en présence de MM. Scassola, Directeur général du CROUS d'Île-de-France, et Ventighen.

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons convié, au titre de ce point n°4 de l'ordre du jour, à cette séance plénière du Conseil d'administration Olivier Scassola, Directeur général du CROUS. Je vais lui céder la place.

Olivier SCASSOLA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le projet que nous allons vous présenter s'inscrit dans une dynamique territoriale et prévoit le déploiement d'îlots de fraîcheur. Je remercie l'Université Sorbonne Paris Nord qui nous octroyé une partie de son foncier permettant la construction de cette future résidence étudiante. Nous avons élaboré un petit film qui vous permettra de prendre connaissance de ce projet bien mieux que je ne le ferai moi-même.

Un film illustrant le projet de future résidence étudiante « L'Îlot des Poiriers » est ensuite projeté.

Olivier SCASSOLA

Ce projet présente de réels avantages en termes de conditions de vie et conditions de travail pour les étudiants qui fréquenteront l'Université Sorbonne Paris Nord. Je suis très fier de ce projet qui est le premier que nous lançons et qui inaugure une série de nouveaux campus qui vont être ouverts dans les deux années à venir. Il sera, je n'en doute pas, le plus emblématique et le plus beau de tous.

Pierre GÉRARD

Ce projet est sincèrement magnifique. Cependant je m'interroge sur la capacité du CROUS à gérer ces équipements dans la durée. Mon propos s'entend à l'aune de la cafétéria du CROUS de l'IUT de Saint-Denis qui n'est pas du tout agréable et qui mériterait d'être rénovée de manière structurelle. Je crains que votre équipement ne subisse, dans la durée, les dégradations du temps. Avez-vous donc prévu un budget de fonctionnement pour en assurer de façon durable la pérennité ?

Olivier SCASSOLA

Le CROUS dépend, pour certaines de ses activités du financement de l'État. C'est notamment le cas des cafétérias dont il assure la gestion. Il est d'autres activités qui ne bénéficient d'aucun financement public. C'est le cas du projet qui vous est ici présenté. Cependant nous avons évidemment élaboré un projet qui prévoit l'entretien dans la durée de cet équipement. Chaque année, il fera donc l'objet de travaux d'entretien. Je ne nourris aucune inquiétude en la matière. S'agissant de la cafétéria de l'IUT de Saint-Denis que vous évoquez, je concède bien volontiers qu'il n'a pas été rénové depuis longtemps. Comme je vous le disais, nous dépendons de l'État, en l'occurrence du CNOUS, pour financer leur rénovation. Nous avons un plan de rénovation qui prévoit la rénovation de toutes les cafétérias, tout particulièrement celles de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Christophe FOUQUERÉ

La cafétéria de Villetaneuse a été rénovée en 2022. Celle de Bobigny doit l'être en 2023. Je me réjouis d'apprendre que celle de Saint-Denis devrait aussi l'être prochainement.

Olivier SCASSOLA

Nous agissons progressivement et méthodiquement en la matière.

Un intervenant (non identifié)

Je souhaiterais évoquer les raisons de la dégradation des équipements appartenant au CROUS, qu'il s'agisse de ses cafétérias ou de ses résidences. La principale d'entre elles est bien évidemment leur surexploitation. L'unique lieu de rencontre des étudiants est le forum. Il faut donc penser le projet dans sa globalité à l'aune de la nécessaire – et indispensable – politique de développement du campus. Je crois très sincèrement que ce projet viendra justement étoffer significativement la vie estudiantine sur notre campus. Le développement de tiers lieux qui lui est associé contribuera certainement à limiter les risques de dégradation des équipements qui vont voir très prochainement le jour. Quant à la cafétéria de l'IUT de Saint-Denis, des engagements ont été pris par le CROUS et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Moustapha WASSA

Je tiens à remercier le CROUS pour la mise en œuvre de ce projet global qui va notamment permettre d'accroître le nombre de logements sur le campus de Villetaneuse. Leur nombre va, en effet, passer de 200 à 500 logements, ce qui permettra d'accueillir un nombre plus important d'étudiants sur le site. Je vous sais gré cependant de penser à associer les étudiants à ce projet. Je souhaiterais enfin connaître les dates d'engagement et d'achèvement de ce chantier.

Olivier SCASSOLA

Les travaux doivent normalement débuter en janvier 2024. Le projet qui vous a été présenté prévoit normalement que les bâtiments soient livrés en juin 2025. L'ouverture interviendrait à la rentrée de septembre 2025. Le respect de ce calendrier dépend toutefois de l'obtention dans les délais impartis de notre permis de construire. Nous avons prévu de le déposer le 28 juillet 2023. Il devrait être instruit dans un délai de sept mois. Nous ne devrions a priori pas être impactés ni par les chantiers liés aux Jeux olympiques, ni par les Jeux olympiques. Insistons également sur la simplicité de ce projet.

Radouane M'HAMDI

Je suis attentivement les annonces liées au développement du campus de Villetaneuse. Je me félicite, en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord, du lancement annoncé du projet dont les administrateurs ont pris connaissance ce matin. Je ne doute pas un seul instant que l'îlot des Poiriers contribue au bien-être des étudiants. La priorité du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est le bien-être des étudiants. Je constate donc que le projet qui nous a été présenté y contribue notablement, tout particulièrement l'« îlot de fraîcheur ». À la suite de mon collègue Mustapha Wassa, j'estime que le doublement du nombre de logements sur le site de Villetaneuse est une excellente nouvelle car il permettra d'accueillir un nombre plus important d'étudiants sur le site.

Olivier SCASSOLA

Je vous remercie pour vos encouragements. Je vous confirme que nous sommes extrêmement fiers de ce projet qui est le fruit d'une réflexion conjointe menée par le CROUS d'Île-de-France et la présidence de l'Université Sorbonne Paris Nord. J'en profite donc pour remercier le Président de l'Université, d'autant que la réflexion qui a précédé le lancement proprement dit du projet dure depuis quatre années ! Avant de clore mon intervention, je vous prie de noter que nous avons mis à votre disposition une documentation écrite très complète sur ce projet.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je tiens à mon tour à remercier le CROUS pour son investissement dans ce projet qui bénéficiera, une fois qu'il sera effectif, à l'Université Sorbonne Paris Nord et à tous ses étudiants.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Information du Conseil d'administration sur le budget de la Chancellerie des universités de Paris et d'Île-de-France

Christophe FOUQUERÉ

La Chancellerie des universités de Paris et d'Île-de-France, qui regroupe les 13 universités issues de la Sorbonne, possède divers biens immobiliers, notamment ceux relevant de son patrimoine historique, le plus emblématique étant la Sorbonne qui accueille des manifestations de très grand prestige, ou le domaine de Richelieu, notamment. Je voudrais aussi évoquer le patrimoine locatif de la Chancellerie qui réunit des logements mis à la disposition des étudiants, des agents ou des personnels de la Chancellerie. Ils peuvent aussi être mis à la disposition d'enseignants venant ponctuellement dispenser des cours dans l'une des universités relevant du périmètre de la Chancellerie de Paris et d'Île-de-France. Je ne peux pas ne pas évoquer le projet « Campus Paris » a été lancé il y a une quinzaine d'années et dont le budget associé est estimé à 5 milliards d'euros. Ce projet ne concerne pas toutes les universités relevant du périmètre de la Chancellerie des Universités. Il ne concerne ni Paris 8, ni l'USPN. Dauphine, Jussieu ou Sorbonne Nouvelle sont concernés par ce projet qui a d'ores et déjà donné lieu à des chantiers dont le montant est estimé à date à 500 millions d'euros. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Je termine mon propos en vous informant que je tiens à la disposition des membres du Conseil d'administration une documentation qui illustre le bilan annuel de la Chancellerie, incluant notamment le patrimoine immobilier qu'elle détient.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. Information du Conseil d'administration sur la vente du terrain du bâtiment George-Sand

Christophe FOUQUERÉ

En 2006, une opération immobilière a été menée à proximité de la rue George-Sand. Elle a donné lieu à l'édification d'un bâtiment dont la construction fut simultanée à celle de la MSH Paris-Nord. Ce projet a été conduit grâce à un apport de fonds en provenance de Plaine Commune. À cette époque, l'Université Sorbonne Paris Nord ne relevait pas des « responsabilités et compétences élargies » (RCE) et ne bénéficiait pas de dévolution de patrimoine. Il me faut donc vous informer qu'une vente est donc en cours. Cette vente concerne un terrain qui, au lieu d'appartenir à l'Université Sorbonne Paris Nord en propre, sera détenu par l'État en propre. Nous avons désigné un notaire qui nous accompagnera dans cette procédure. Nous sommes en train de finaliser la rédaction de l'acte notarié qui doit permettre de régulariser la situation. En 2006, le Conseil d'administration avait acté la cession de ce terrain à l'État, mais cette vente n'avait jamais été suivie d'effets.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

La séance plénière du Conseil d'administration est suspendue entre 11 heures 20 et 11 heures 30.

7. Présentation au Conseil d'administration du bilan 2022 des contentieux

Christophe FOUQUERÉ

Le point suivant de l'ordre du jour appelle la présentation au Conseil d'administration du bilan des contentieux au titre de l'année 2022. Je suggère que la liste des contentieux instruits par la Direction juridique vous soit adressée plutôt qu'elle vous soit présentée ici et maintenant. Je profite de ce point pour remercier la Direction juridique qui est parfois amenée à instruire des dossiers particulièrement complexes et qu'il convient de traiter avec doigté. J'en sais gré aux équipes de cette Direction.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Approbation du projet de domiciliation de la start-up « Pegma Tiss Bio Tech » dans les locaux de l'Université Sorbonne Paris Nord

Le traitement de ce point de l'ordre du jour intervient en présence de Pascale Molinier.

Christophe FOUQUERÉ

Je cède, sur ce point de l'ordre du jour, la parole à Pascale Molinier.

Pascale MOLINIER

En préalable, je tiens à souligner l'envergure de ce projet auquel ceux qui l'ont porté croient véritablement. Ce projet a connu quelques difficultés, mais il a été relancé avec succès. Les équipes de cette « jeune pousse » veulent simplement être domiciliées dans l'enceinte de l'Université Sorbonne Paris Nord. Eu égard au dynamisme dont la jeune pousse fait preuve, nous n'avons pas de raisons de nous opposer à cette requête.

Christophe FOUQUERÉ

À mon tour, je me félicite de ce projet dont l'Université Sorbonne Paris Nord ne peut que s'enorgueillir et appelle l'avis du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Il est procédé à un vote à main levée.

En l'absence de remarques formulées en réunion, le projet de domiciliation de la start-up « Pegma Tiss BioTech » dans les locaux de l'Université Sorbonne Paris Nord est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

9. Approbation par le Conseil d'administration du projet de convention entre l'AP-HP et l'Université Sorbonne Paris Nord relative à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard

Christophe FOUQUERÉ

Le projet qui vous est ici présenté vise à établir un conventionnement entre l'AP-HP et l'Université Sorbonne Paris Nord relative à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard. L'Université Sorbonne Paris Nord a établi une convention avec un certain nombre d'établissements hospitalo-universitaires. Cette convention permettra à l'USPN de mettre à disposition de ce très important établissement psychiatrique des personnels hospitalo-universitaires.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de convention entre l'AP-HP et l'Université Sorbonne Paris Nord relative à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

10. Information et consultation du Conseil d'administration sur les décisions émanant du Conseil académique réuni les 1^{er} et 22 juin 2023

Christophe FOUQUERÉ

Je cède, sur ce point de l'ordre du jour, la parole à Anne Pellé, vice-présidente du Conseil académique.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de création de la structure fédérative de recherche et de formation « Prospectives »**

Anne PELLÉ

Cette structure fédérative allie un certain nombre de laboratoires de Santé Médecine et Biologie Humaine (SMBH) de la faculté des Lettres, de l'IUT de Bobigny, du département des activités physiques et sportives, de laboratoires situés aux Arts-et-Métiers, et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH). Les compétences mises en lien sont la formation et la recherche autour de la promotion de la santé, du pouvoir d'agir, de l'émancipation des citoyens dans leur territoire, par une approche inclusive et par la vie active. Ce projet d'institut a pris appui sur le projet du Pôle de référence inclusif sportif métropolitain (PRISME) pour lequel l'Université s'était fortement engagée.

Christophe FOUQUERÉ

Je suis très heureux que ce projet voit le jour qui contribuera au développement de l'inclusion entre la recherche et l'enseignement et permettra de favoriser l'inclusion avec les territoires. Ce projet appelle l'avis des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de création de la structure fédérative de recherche et de formation « Prospectives » est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

- **Approbation par le Conseil d'administration des modalités de recrutement des enseignants contractuels au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord**

Anne PELLÉ

Les modalités de recrutement existent bien entendu déjà, mais le conseil académique a souhaité y incrémenter les valeurs défendues par notre université, à savoir le fait que les recrutements doivent être transparents, qu'un accent particulier soit mis sur la déontologie, comme cela est déjà le cas pour les autres catégories d'enseignant. L'absence de conflit d'intérêts devra donc être vérifiée, et les fiches de poste devront être présentées au niveau académique. Le conseil académique a également souhaité introduire une procédure permettant d'éviter qu'un contrat ne se pérennise, en statuant au moment opportun sur sa reconduction ou sur sa transformation,

Christophe FOUQUERÉ

Je me permets de rebondir sur le propos d'Anne Pellé. Le projet qu'elle vous a présenté à l'instant l'a été au Comité social d'administration de l'UPSN la semaine passée. Le Comité social d'administration l'a adopté à l'unanimité des votants. Notre objectif n'est pas de pérenniser le recrutement de contractuels enseignants. Il est toutefois deux cas pour lesquels nous en recrutons. Le premier est celui d'un enseignement professionnel spécifique pour lequel pas un seul enseignant-chercheur n'est disponible. Dès lors nous n'avons d'autre choix que de solliciter un contractuel pour dispenser ledit enseignement. Le second est celui des mesures d'accompagnement que nous mettons en place depuis plus de trois ans environ, notamment dans le cas de départ d'enseignants-chercheurs qui ne peuvent être remplacés par des enseignants vacataires. Dans ce cas, nous pouvons recruter des contractuels enseignants pour qu'un remplace l'enseignant-chercheur qui sera sélectionné dans le cadre du concours que nous aurons alors pris le temps d'organiser. Il est un dernier cas de figure que je souhaite évoquer. Nous avons mis en place, comme vous le savez, des procédures de recrutement. Le projet décrit par Anne Pellé en sera une autre, indépendamment des autres procédures.

Anne PELLÉ

Un document s'appliquant spécifiquement aux vacataires va être mis à jour. Nous allons l'actualiser de manière à le leur présenter. Nous produirons également un guide destiné aux procédures de recrutement en vigueur au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Bruno MANIL

Dans le document qui a servi de support à la présentation faite par Anne Pellé, je note une petite « lourdeur » qu'il me semble opportun de rectifier. Je suis évidemment favorable à une structuration des mesures en la matière, mais il conviendrait de rappeler qu'un contractuel est un « enseignant » et non pas un « enseignant chercheur ». Je crois qu'il est également opportun, pour alléger la procédure, d'évoquer la présence d'un « enseignant de la discipline » ou d'un « membre du comité d'expert », mais non pas obligatoirement les deux.

Anne PELLÉ

Je ne le crois pas. La présence du membre du comité d'expert est indispensable, notamment parce qu'il s'assurera que le candidat dispose de la compétence recherchée. Enfin, limiter à deux le nombre de personnes qui siègent au sein d'un comité de recrutement est totalement inadéquat, surtout en cas de départ.

Bruno MANIL

Certes, mais vous pourriez désigner une personne hors composante, mais pas nécessairement une personne qui appartient au comité d'expert.

Christophe FOUQUERÉ

Ne pourrait-on pas, dans ce cas, évoquer une personne « proposée par le comité d'expert » ?

Anne PELLÉ

Je ne souhaite pas une structuration endogène. C'est la raison pour laquelle le conseil académique est aussi exigeante sur ce point.

Bruno MANIL

Un comité d'expert a compétence sur les domaines liés à la recherche. Dans le cas présent, nous allons embaucher une personne qui ne va pas effectuer de recherches. Dans ce cas, la compétence du comité d'expert va être sujette à caution.

Anne PELLÉ

Je ne suis pas d'accord sur ce point : un comité d'expert n'a pas seulement compétence sur les domaines liés à la recherche.

Christophe FOUQUERÉ

Je comprends le point de vue d'Anne Pellé : le comité d'expert n'est effectivement pas seulement compétent sur la recherche. Il a d'autres champs de compétences !

Noëlle LEROUX

Le Comité social d'administration a-t-il été déjà consulté sur les futures modalités de recrutement des enseignants contractuels au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord ?

Christophe FOUQUERÉ

Oui, il l'a été le 30 juin dernier. Il s'est prononcé favorablement à l'unanimité de ses membres sur le document qui vous a été présenté par Anne Pellé.

Rushed KANAWATTI

Pour ma part, je m'interroge sur les risques d'alourdissement des procédures internes en vigueur que ces futures modalités de recrutement des enseignants contractuels au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord vont générer. Il conviendrait aussi de faire preuve de davantage d'anticipation dans les recrutements que nous opérons.

Anne PELLÉ

J'entends évidemment votre souci en matière d'anticipation. Cela étant, je souhaite rappeler qu'il y a deux mois, nous avons communiqué auprès de la communauté enseignante de l'USPN sur les besoins en termes de postes dans la perspective de la rentrée prochaine. Nous évoquions les types de postes d'enseignants. Nous aborderons le sujet avec la commission d'agrément dont nous solliciterons l'avis par voie électronique. Nous sommes en train de dématérialiser la plate-forme dédiée au recrutement des contractuels. Cette dématérialisation avance de façon très satisfaisante. Je rappelle enfin au CA qu'il est généralement indispensable d'effectuer un travail d'actualisation des fiches de postes.

Christophe FOUQUERÉ

À mon tour, j'entends la nécessité de savoir faire preuve d'anticipation. Cela étant, je rappelle que les résultats des mutations et promotions d'enseignants-chercheurs sont connus dès le mois de juillet. Nous nous adaptons, à partir de l'instant où nous en sommes informés, immédiatement, notamment en sollicitant des contractuels. Il est parfois difficile de faire preuve d'une anticipation qui réponde à tous les besoins. Pour finir, j'affirme qu'il est difficile de faire systématiquement preuve d'anticipation.

Anne PELLÉ

Lorsqu'une mesure d'accompagnement est mise en œuvre, un courrier est adressé par la Fonction « RH ». Il intègre tous les éléments à fournir pour que la personne qui est en charge au niveau des composantes puisse agir de manière ad hoc. Si chacun fait preuve de réactivité, le processus se passera alors de manière satisfaisante.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, les modalités de recrutement des enseignants contractuels au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord sont approuvées à l'unanimité des administrateurs présents.

11. Information et consultation du Conseil d'administration sur les décisions émanant de la Commission de la recherche du 27 juin 2023

Christophe FOUQUERÉ

Je cède, sur ce point de l'ordre du jour, la parole à Pascale Molinier.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de rattachement de l'unité de recherche « Centre Population et Développement », en cotutelle avec l'Institut de recherche pour le Développement et l'Université Paris Cité**

Pascale MOLINIER

Le projet a été présenté par Madame Annabelle Desgrée Du Loû, sa future directrice. Ce laboratoire « Centre Population et Développement » étudie les processus, conséquences et opportunités de la mondialisation en termes de construction des inégalités au niveau mondial, *via* quatre entrées (santé, migration, savoirs, politique). Très dynamique, il regroupe quarante-quatre enseignants chercheurs, de nombreux doctorants et des chargés de projet. Ce laboratoire sollicite notre tutelle USPN dans le cadre de son projet d'élargissement de ses tutelles – parmi

lesquelles l'INSERM, Université Paris Cité, etc.- dans la mesure où il travaille avec des chercheurs et des praticiens hospitaliers de notre périmètre, à travers de différentes de nos unités (le LEPS, le site d'Avicennes, le DU Santé des Migrants, etc.). Un bassin de population concernée par leurs recherches se trouve en Seine Saint-Denis. Leur volonté est de s'inscrire dans la dynamique scientifique du campus. Le rayonnement international de ce laboratoire n'est pas négligeable, en particulier avec l'Afrique subsaharienne. De nombreux contacts ont été établis depuis un an, et je précise que les tutelles existantes sont d'accord pour cet élargissement.

Pierre GÉRARD

Je félicite l'Université pour ce projet de rattachement comme je me félicite de l'existence de ce type de laboratoire.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de rattachement de l'unité de recherche « Centre Population et Développement », en cotutelle avec l'Institut de recherche pour le Développement et l'Université Paris Cité est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

L'agenda de la Commission de la recherche pour l'année universitaire 2023-2024 est projeté, ainsi que le relevé de décisions du collège des écoles doctorales de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Pascale MOLINIER

Je ne vais pas détailler l'ensemble de ces événements, qui répondent tous à des points de notre politique scientifique. Des journées sont consacrées à la jeune recherche ; aux doctorantes et doctorants, mais aussi aux maîtres de conférences que nous nous efforçons d'accompagner durant leurs deux années de stage. Des journées sont consacrées à l'Institut Fédération et recherches prospectives, mais aussi aux grands domaines d'intervention que sont la science ouverte, l'intégrité scientifique et la parité, etc. L'ensemble du personnel de l'établissement est convié à ces événements.

Le collège des écoles doctorales a voté la prolongation des structures et plateformes fédératives labellisées « CR » [NDLR : sous réserve de notre bonne compréhension] pour l'année 2024. L'année à venir sera marquée par la nécessité pour de retravailler les appels d'offres relatifs aux structures et plateformes fédératives, puisqu'il en existera de nouvelles à partir de janvier 2025.

Nous envisageons d'organiser, l'an prochain, une visite de la Maison des sciences numériques pour les membres de la commission recherche, qui ont manifesté un fort intérêt. S'agissant du relevé, que je vous invite à parcourir, retenons que des candidats ont pu être identifiés pour l'ensemble des contrats, sauf un, pour lequel un concours de rattrapage sera organisé en septembre,

S'agissant des écoles doctorales, je souhaite attirer votre attention sur le fait que nous rencontrons un problème en termes d'attractivité qui se traduit par un moindre nombre de doctorants et de doctorantes, mais ce problème reste fort heureusement passager. Nous envisageons de communiquer auprès des étudiants afin qu'ils connaissent le monde et les métiers de la recherche. Ce travail de valorisation de la recherche à entreprendre aux yeux de nos propres étudiants est indispensable.

Christophe FOUQUERÉ

Pascale Moulinier évoquait une relative désaffection des étudiants pour les métiers de la recherche. Elle a raison. Cependant il convient de préciser qu'il s'agit d'une tendance de fond qui ne concernera pas seulement l'Université Sorbonne Paris Nord, mais aussi la plupart des universités françaises.

Pascale MOLINIER

Cette tendance de fond est aussi constatée sur le plan international. Les universités françaises ne sont donc pas les seules à être concernées par cette désaffection.

12. Information et consultation du Conseil d'administration sur les décisions émanant de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du 27 juin 2023

Christophe FOUQUERÉ

Je cède, sur ce pont de l'ordre du jour, la parole à Olivier Oudar.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet d'ouverture d'un diplôme universitaire « violences intrafamiliales » au sein de l'UFR « Lettres, langues sciences humaines et sociales »**

Olivier OUDAR

La liste des invités permanents de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU) a été modifiée pour pouvoir permettre à la directrice-adjointe de la bibliothèque d'être présente en remplacement éventuel du Directeur. La CFVU a également validé quelques modifications de maquettes, le calendrier des inscriptions des doctorants, la quasi-totalité des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année 2023/24, les plannings prévisionnels de l'année 2023/24, ainsi que les décisions prises par la CVEC.

La CFVU a étudié favorablement la demande d'approbation d'un diplôme universitaire (DU) intitulé « violences intrafamiliales » qui associe deux composantes (LLSHS et DSPS). Sa particularité est de permettre à l'ensemble des professionnels impliqués (métiers de la santé, de la police, de la justice et de l'éducation) de se rencontrer. Ce DU, constitué de neuf modules et limité à 10 étudiants par année, permettra une immersion de l'ensemble des inscrits dans les différents services (commissariats, palais de justice, etc.). L'ouverture est prévue pour janvier 2024. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 243 euros et les droits de formation à 3 000 euros.

Moustapha WASSA

Combien d'étudiants seront-ils accueillis au sein de ce futur diplôme universitaire ?

Olivier OUDAR

Nous avons prévu d'en accueillir une dizaine tout au plus pour cette première année d'existence.

Moustapha WASSA

Ne serait-il pas possible d'en accueillir une quinzaine ?

Olivier OUDAR

Non. Nous pensons que la limitation de ce nombre à une dizaine pour sa première d'année d'existence est idoine. Je rappelle que ce diplôme universitaire s'adressera aux professionnels (enseignants, médecins, psychologues, psychiatres, juges, policiers, etc.).

Christophe FOUQUERÉ

Quand vous parlez de dix personnes, parlez-vous d'un minimum ou d'un maximum, Olivier ?

Olivier OUDAR

Je prévois un nombre maximal de dix personnes, notamment parce que la formation prévoit des déplacements au cours de l'année dans des commissariats de police ou dans des tribunaux judiciaires. Nous avons bien évidemment conscience des besoins qui s'expriment en la matière.

Christophe FOUQUERÉ

Si je vous ai compris, il n'est donc pas prévu d'augmenter au cours de l'année ce nombre de dix ?

Olivier OUDAR

Nous n'envisagerons l'augmentation de l'effectif de ce diplôme universitaire qu'à partir de l'instant où il aura pris son « rythme de croisière ». Nous pourrions parfaitement adopter ce rythme de croisière en cours d'année puisque le projet prévoit un nombre minimal (et non maximal) de dix à l'ouverture de cette formation.

Christophe FOUQUERÉ

Dès lors, il sera demandé au Conseil d'administration d'émettre un avis sur ce projet, mais sur la base d'un effectif dont le nombre minimal sera limité à dix pour l'année universitaire 2023-2024.

Olivier OUDAR

Absolument.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet d'ouverture d'un diplôme universitaire « violences intrafamiliales » au sein de l'UFR « Lettres, langues sciences humaines et sociales » est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de modification des tarifs des contrats de professionnalisation des deux parcours en mastère 2 de la mention « Industries culturelles » au titre de l'année 2023-2024**

Olivier OUDAR

Le tarif passerait de 5 500 à 7 500 euros, Une harmonisation des tarifs entre les contrats de professionnalisation et des contrats en apprentissage est mise avant pour justifier cette augmentation. En effet, jusqu'à présent, les contrats de professionnalisation étaient, en termes de coût pour les étudiants, inférieur à ce qui se pratiquait en apprentissage, alors que ces étudiants sont intégrés dans le groupe apprentissage et bénéficient du même encadrement et du même accompagnement.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de modification des tarifs des contrats de professionnalisation des deux parcours en mastère 2 de la mention « Industries culturelles » au titre de l'année 2023-2024 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de demande de modification de capacité offerte limitée pour la plate-forme « Mon Mastère »**

Olivier OUDAR

Après étude des dossiers, les collègues ont fait le constat que le nombre d'étudiants et leur niveau n'étaient pas suffisamment élevés pour pouvoir les recruter en master. Ils ont donc souhaité pouvoir augmenter la capacité offerte sur la plate-forme « Mon Mastère ».

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle que la plate-forme « Mon Mastère » fête sa première année d'existence. Les universités de province ne peuvent que constater le nombre de candidats souhaitant intégrer leurs effectifs diminuer, à la différence de celles d'Île-de-France qui assistent à l'accroissement du nombre de leurs candidats. C'est la raison pour laquelle elles ont souhaité instaurer des « capacités offertes limitées ».

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de demande de modification de capacité offerte limitée pour la plate-forme « Mon Mastère » est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de délocalisation de la licence 3 parcours « comptabilité, contrôle financier et finances d'entreprise » en sciences économiques et gestion au sein de l'université d'Essaouira (Maroc)**

Olivier OUDAR

Cette délocalisation existait, mais avec un autre partenaire avec qui la collaboration a pris fin. Il y a une volonté de la part de l'UFR SEG [NDLR : sous réserve de vérification de l'orthographe de ce sigle] de pouvoir maintenir cette délocalisation avec un autre établissement, l'Institut Supérieur de Technologie Avancée et Management (ISTAMA) situé au Cameroun. Le contenu serait le même.

Christophe FOUQUERÉ

Nous n'avons pas eu l'occasion d'évoquer en Conseil d'administration ce projet. Cependant je ne souhaitais pas en empêcher sa mise en œuvre eu égard à sa contribution au rayonnement de l'Université Sorbonne Paris Nord sur le plan international. Ce point nous renvoie au point n°3 de l'ordre du jour relatif aux relations internationales de l'USPN. Je vous disais, en ouverture au traitement de ce point n°3, que je souhaitais que la stratégie internationale de l'Université vous soit formellement présentée à la rentrée universitaire de septembre 2024.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de délocalisation de la licence 3 parcours « comptabilité, contrôle financier et finances d'entreprise » en sciences économiques et gestion au sein de l'université d'Essaouira (Maroc) est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de convention de partenariat en matière de formation entre l'IUT de Villetaneuse de l'Université Sorbonne Paris Nord et la société Erasmus International**

Olivier OUDAR

Il s'agit d'un point pour information puisque la CFVU a voté à l'unanimité (moins trois voix) un avis défavorable sur ce projet. Il s'agissait de passer convention avec un établissement qui était à l'origine, avec l'IUT de Villetaneuse, de la création d'un DU « Management et Business Development avec la Chine » et agissait en tant qu'intermédiaire, avec un statut d'organisme privé. La CFVU a considéré que les partenariats avec l'étranger devaient s'effectuer de gré à gré entre établissements, sans passer par un intermédiaire privé (en l'occurrence, Erasmus International).

Olivier OUDAR

~~La CFVU a voté défavorablement sur ce projet de convention, en l'occurrence, puisque ce conventionnement a été porté par une société privée, à savoir Erasmus International, qui agissait pour le compte d'une université localisée en République populaire de Chine.~~

Christophe FOUQUERÉ

Ce dossier est important parce qu'il illustre la diversité des types de relations internationales que l'Université peut être amenée à nouer. Il nous permet aussi de constater l'émergence sur le « marché » du conventionnement entre établissements d'enseignement supérieur d'intermédiaires.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Il n'est pas procédé à la consultation du Conseil d'administration sur le projet de convention de partenariat en matière de formation entre l'IUT de Villetaneuse de l'Université Sorbonne Paris Nord et la société Erasmus International.

- **Approbation par le Conseil d'administration du projet de convention spécifique entre l'IUT de Villetaneuse de l'Université Sorbonne Paris Nord et le Rousseau Higher Institute of Technology de Douala (Cameroun)**

Olivier OUDAR

Il s'agit de permettre à l'IUT de Villetaneuse de pouvoir aider à la construction de formations directement à Douala. La démarche n'est pas celle d'une délocalisation de formation ou de délivrance d'un double-diplôme, mais d'une démarche visant à aider des collègues dans une institution étrangère à construire des formations et à maintenir par la suite un contrôle sur les exigences conditionnant l'obtention de différents diplômes (carrières juridiques, GEA, GEII, Info, Réseaux et Télécommunications).

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons, au travers de l'intervention d'Anne Arlot, pris conscience du nécessaire développement de la présence de l'Université Sorbonne Paris Nord sur le continent africain. Je crois donc qu'il est très important de financer ce type de projet. Il sera tout aussi opportun de pouvoir nous appuyer sur des financements issus de partenaires qui viennent soutenir cette initiative.

Le Conseil d'administration prend acte des informations dispensées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Soumis au vote du Conseil, le projet de convention entre l'IUT de Villetaneuse de l'Université Sorbonne Paris Nord et le Rousseau Higher Institute of Technology de Douala (Cameroun) est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

13. Questions diverses

Christophe FOUQUERÉ

Je crois savoir que M. M'Hamdi souhaite évoquer différents sujets au titre des questions diverses. Je lui cède donc la parole.

Radouane M'HAMDI

Mes remarques concernent l'orientation des jeunes et les chances qu'il convient de leur donner pour assurer leur réussite en la matière. J'ai récemment rencontré de deux de mes anciens élèves, qui furent parmi les meilleurs qu'il m'a été donné de superviser. Ils ont témoigné de l'importance qu'ils accordaient au développement de solutions en matière d'enseignement supérieur sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ce témoignage semble d'autant plus intéressant que l'un de ces deux élèves a intégré l'École Polytechnique.

Olivier OUDAR

Vous avez raison de nous interpellier sur la nécessaire information des lycéens sur les possibilités s'offrant à eux en matière d'enseignement supérieur. L'Université Sorbonne Paris Nord en est bien évidemment consciente. Elle a, à cette fin, organisé des journées « portes ouvertes » l'an passé. Elles se dérouleront à nouveau l'année prochaine. La date à laquelle elles se dérouleront a d'ores et déjà été arrêtée au 3 février 2024. Je pourrais également évoquer diverses initiatives, notamment les « Jump 13 » qui se dérouleront en mai 2024, les « mercredis de l'orientation » à destination des lycéens de première et de terminale. Selon les filières, des dates seront arrêtées au fil de l'année universitaire, et ceci dès le mois d'octobre 2023.

Noëlle LEROUX

Je souhaite exprimer mon étonnement à la lecture des fiches financières accompagnant certaines formations. J'ai constaté des sommes disparates au titre du secrétariat pédagogique selon les formations. Ces sommes sont-elles purement théoriques ou correspondent-elles vraiment à une réalité en terme de volume de travail et de qualification ?

Il me semble opportun d'engager une réflexion sur ce point, sachant que je ne suis pas en mesure d'y apporter une réponse.

Christophe FOUQUERÉ

Je comprends vos propos. Je voudrais cependant vous dire ceci : dans la mesure où nous connaissons le montant de ces dépenses, nous faisons en sorte que les recettes leur correspondent du mieux possible.

Radouane M'HAMDI

Pour ma part, je crois opportun de rappeler que nous devons nous assurer de l'équilibre des fiches financières qui sont établies.

Christophe FOUQUERÉ

J'entends vos remarques. Cependant, je ne doute pas que le prochain plan quinquennal va permettre de remettre à plat toutes les situations qui prévalent actuellement.

Christophe FOUQUERÉ

Avant de lever cette dernière séance plénière de l'année universitaire, je vous souhaite un très bon été et je vous donne rendez-vous en septembre prochain pour notre prochain Conseil d'administration.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, et en l'absence de questions diverses supplémentaires, Christophe FOUQUERÉ lève la séance du Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord à 13 heures.

Délibération n°2023-075
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

Point n°2 : Approbation du procès verbal du conseil d'administration du
7 juillet 2023

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
Vu les documents présentés au Conseil d'administration,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prends pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré



Délibération n° 2023-076

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2023

**Point n°3 : Approbation de la mise à jour de la liste des invités permanents du
Conseil d'Administration**

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,

Vu les documents présentés au Conseil d'administration,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la mise à jour de la liste des invités permanents au conseil d'administration.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prends pas part au vote : 0

**Le Président de l'Université
Sorbonne Paris Nord**



Christophe Fouqueré

Délibération n° 2023-077

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2023

Point n°5 : Approbation du marché concernant la construction d'un modulaire sur le site de Villetaneuse pour l'accueil de locaux d'enseignement

Visa :

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1°et R.2161-2 à 5,

Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,

Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

Délibération : Autorisation du président à signer le marché de construction d'un bâtiment en structure modulaire pour l'accueil de locaux d'enseignement mutualise sur le campus de Villetaneuse

- Le conseil d'administration autorise le président à signer le marché avec la société suivante tel qu'exposé dans la note jointe à la présente délibération :
 - ATEMCOMontant total estimé du marché : 2 736 000 €TTC (2 280 000 €HT)

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prends pas part au vote : 0

Le Président de l'Université
Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération n° 2023-078

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2023

Point n°6 : Approbation du marché pour le compte de l'UNIF, concernant l'hébergement d'un cloud hybride avec services et offres de cyber sécurité

Visa :

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1°et R.2161-2 à 5,

Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,

Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

Délibération : Autorisation du président à signer la convention d'adhésion au lot n°1 du marché d'hébergement cloud hybride avec services et offre de cybersécurité conclu par la centrale d'achat Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

- Le conseil d'administration autorise le président à signer la convention avec la centrale d'achat RESAH tel qu'exposé dans la note jointe à la présente délibération :
 - Montant total de la dépense estimée du marché : 3 421 897,20 €TTC (2 851 581 €HT)

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prends pas part au vote : 0

Le Président de l'Université
Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération n°2023-079
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

POINT N°7 : Approbation de l'adhésion à l'Université Numérique Ile de France

Visa : Vu le Code de l'éducation notamment les articles L.712-1 à L.712.3, D.123-9, R.719-51 à R.719-112

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques en ses articles L.1121.2 et L.1121-3

Vu la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2020

Délibération :

Le conseil d'administration approuve l'adhésion à l'UNIF qui s'élève à 2 500,00 euros sachant que des services supplémentaires peuvent être au total facturés pour 40 000,00 €.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



The image shows a blue ink signature of Christophe Fouqueré written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'République Française' at the top, 'Université Sorbonne Paris Nord' around the bottom edge, and 'Nord - N° 603' at the bottom. There are two stars on either side of the text.

Christophe Fouqueré

Délibération n° 2023-080
Conseil d'administration
Séance du 23
septembre 2023

POINT N° 8 : Approbation des lignes directrices de gestion corrigées pour le RIPEC C2

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN
Vu les documents présentés au Conseil d'administration
Vu le décret 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié par le décret 2022-1602 du 21 décembre 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par le décret précédent

Les enseignants-chercheurs placés en position de délégation, en congé pour recherches ou conversions thématiques ou en congé pour projet pédagogique ne peuvent pas bénéficier de la composante fonctionnelle.

Conformément aux LDG nationales, la C2 peut être servie par l'établissement à des personnes n'y étant pas juridiquement affectées dès lors que des fonctions ou responsabilités y sont exercées spécifiquement et que ces fonctions ne relèvent pas de leur employeur.

Elle est attribuée sans qu'une demande de l'intéressé soit nécessaire, à condition qu'il/elle remplisse les fonctions ou responsabilités ci-après.

Son versement est mensualisé sauf pour les chargés de mission de durée limitée.

Le montant de cette composante est plafonné par arrêté ministériel par groupes (G1, G2, G3) de fonctions ou de niveaux de responsabilité.

G3, Fonctions de direction	montant plafonné à	18k€
G2, Responsabilités supérieures	montant plafonné à	12k€
G1, Responsabilités particulières ou missions temporaires	montant plafonné à	6k€

L'article 6 du décret du 29 décembre 2021 modifié par le décret du 21 décembre 2022 précise que « *Les enseignants-chercheurs bénéficiaires du présent régime indemnitaire peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, la prime qu'ils perçoivent en vertu du 2° de l'article 2 en décharge de service, par décision du président ou du chef d'établissement, selon des modalités définies par le conseil d'administration.*

La décharge de service mentionnée au premier alinéa ne peut excéder les deux tiers des obligations de services d'enseignement fixées au 1° de l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord se prononce sur les montants annuels maximum de la prime C2 pour chaque fonction ou responsabilité particulière éligible, ainsi que les volumes horaires de décharge d'enseignement.

Groupe 3 : Fonctions de direction (< 18000 euros)	Décharge max H eqTD	Indemnité en € Montant maximal annuel
Vice-président (e) du Conseil d'Administration	192h*	10 000
Vice-président (e) de la Commission de la Recherche	128h*	10 000
Vice-président (e) du Conseil Académique	192h*	10 000
Vice-président (e) de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	192h*	10 000
Vice-président (e) des Relations Internationales	128h	9 000
Vice-président (e) des conditions de travail et carrières	128h	9 000
Directeur (rice) UFR Santé Médecine et Biologie Humaine	128h*	9 000
Directeur (rice) UFR Sciences Economiques et de Gestion	128h*	9 000
Directeur (rice) UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés	128h*	9 000
Directeur (rice) UFR Sciences de l'information et de la Communication	128h*	9 000
Directeur (rice) UFR Droit, Sciences Politiques et Sociales	128h*	9 000
Directeur(rice) Département des Activités Physiques et Sportives		9 000
Chef de département des IUT (<i>selon le nombre de groupe, cf. tableau ci-dessous</i>)		Entre 4 000 € et 8 000
Responsable de l'Institut d'Études Judiciaires	96 h	4 200 ¹
Directeur (rice) adjoint ou assesseur	96 h	4 200 ¹
Directeur (rice) de département ou de Cycles d'études ou Président (e) de Section	48 h	2 100 ²

¹ Prime calculée avec 96h eq TD

² Prime calculée avec 48h eq TD

Les bénéficiaires de décharges de service obtenues en application du présent article ne peuvent être autorisés à effectuer des enseignements complémentaires. »

Cette prime C2 s'applique à partir du 1^{er} septembre 2022, la possibilité de conversion en décharge à partir du 1^{er} janvier 2023.

En sus des primes fonctionnelles (C2), des décharges de service sont attribuées statutairement pour les directions d'UFR et les vice-présidences de conseils. Elles correspondent à un maximum autorisé en substitution de service statutaire. Ces décharges ne sont pas compatibles avec la mise en paiement d'heures complémentaires et/ou d'heures référentielles.

Sur ce modèle, et aux mêmes conditions, l'établissement accorde des décharges au titre de certaines missions : vice-présidences, direction d'école doctorale, ...

Ces décharges sont également proposées aux enseignants du second degré occupant ces responsabilités, en sus de la PCA, aux mêmes conditions, avec un volume horaire qui pourra être doublé.

Note : la composante C2 ne concerne pas les primes d'administration (président, directeur d'institut)

Groupe 2 : Responsabilités supérieures (< 12 000 euros)	Décharge max HeqTD	Indemnité en € Montant maximal annuel
Président(e) commission des statuts		3 000
Président (e) de la commission disciplinaire	64h	3 000
Médiateur (rice)		3 000
Délégués / chargés de mission (cf. tableau ci-dessous)	De 0 à 64h	de 3 000 à 6 000

Groupe 1 : Responsabilités administratives particulières (<6 000 euros)	Décharge max HeqTD	Indemnité en € Montant maximal annuel
Responsabilité		
- Responsable relations internationales de composante	50h	2 200
- Responsable de l'IREM Paris Nord	48h	2 200
- Responsable d'un centre FC ou apprentissage en IUT		
Coordination		
- Coordinateur PIX	20h	900
- Coordinateur CLES université	20h	900

ndemnité en €
Montant maximal annuel

CHEFS DE DEPARTEMENTS D'IUT	
Département CS IUT de Bobigny	6 000 €
Département GB IUT de Bobigny	6 000 €
Département MMI IUT de Bobigny	6 000 €
Département GEA IUT de Bobigny	7 000 €
total	25 000 €
Département SGM IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département TC IUT de Saint-Denis	8 000 €
Département MP IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département HSE IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département GMP IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département GEA IUT de Saint-Denis	8 000 €
Département GIM IUT de Saint-Denis	6 000 €
total	46 000 €
Département INFO IUT de Villetaneuse	6 000 €
Département GEA IUT de Villetaneuse	7 000 €
Département RT IUT de Villetaneuse	6 000 €
Département CJ IUT de Villetaneuse	8 000 €
Département GEII IUT de Villetaneuse	6 000 €
Département STID IUT de Villetaneuse	4 000 €
total	37 000 €

@univ-spn / Université Sorbonne Paris Nord



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :



ndemnité en €
Montant maximal annuel

DELEGUES (ex-CHARGES DE MISSION)	
Délégué à la recherche CR sciences exactes et appliquées	3 000
Délégué à la recherche CR sciences biomédicales	3 000
Délégué à la recherche CR sciences biomédicales	3 000
Délégué à la formation CFVU 1er cycle	3 000
Délégué à la formation CFVU 2ème cycle	3 000
Délégué à la vie universitaire	3 000
Délégué à l'innovation pédagogique et pédagogie numérique	3 000
Délégué sciences et société	3 000
Délégué au développement durable	3 000
Délégué-référent racisme, antisémitisme et discriminations	96*42,85 = 4 100
Délégué-référent "Egalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences de genre sexistes et sexuelles	96*42,85 = 4 100

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

sous réserve de l'événement donné par le CA du 12 octobre 2023

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquere

@univ-spn / Université Sorbonne Paris Nord



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :



POINT N°9 : Approbation de la modification du plafond des remboursements pour les frais d'hébergement

Visas :

- Vu le code de l'Éducation et notamment ses articles L711-1 et L712-2,
- Vu le décret n°70-1174 du 17 décembre 1970 modifié portant érection en établissements publics à caractère scientifique et culturel d'universités et centre universitaire,
- Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public du Grand Paris,
- Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
- Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 précité
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Sorbonne Paris Nord du 18 décembre 2020 fixant un régime dérogatoire de remboursement des frais de mission au bénéfice des agents de l'USPN et des personnes intervenant pour son compte.

Projet de délibération :

Considérant que les montants de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement fixés par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 sont inférieurs aux coûts réels communément constatés ;

Taux de base	Grandes villes (+200 000 hab.) et Grand Paris	Paris
90 €	120 €	140 €

Considérant que l'article 7-1 du décret n°2006-781 modifié dispose que « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, (...) une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels (...), qui ne pourront en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent » ;

Considérant que l'université Sorbonne Paris Nord souhaite instituer un régime dérogatoire ;

Considérant que les plafonds des remboursements dérogatoires votés le 18 décembre 2020 par le conseil d'administration de l'USPN sont désormais insuffisants étant donné les augmentations de prix observées depuis ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Sont remboursés aux frais réels sur présentation des pièces justificatives, les dépenses d'hébergement (petit déjeuner inclus) des personnels de l'université Sorbonne Paris Nord et des personnes qui interviennent pour le compte de l'université Sorbonne Paris Nord selon les plafonds dérogatoires ci-après :

Taux de base	Grandes villes (+200 000 hab.)	Communes du Grand Paris, y compris Paris
100 €	120 €	150 €

Pour tenir compte de situations particulières, ces plafonds pourront être portés aux montants ci-après, sur dérogation expresse du président ou de son délégué :

Taux de base	Grandes villes (+200 000 hab.)	Communes du Grand Paris, y compris Paris
150 €	175 €	200 €

L'USPN ne déroge pas au cadre national fixant les modalités de remboursement forfaitaire des déplacements en Outre-Mer et à l'étranger.

Article 2

Sont remboursées aux frais réels sur présentation des pièces justificatives, les dépenses d'hébergement (petit déjeuner inclus) des personnalités invitées qui interviennent pour le compte et dans l'intérêt de l'établissement. La qualité de personnalité invitée est reconnue par décision du président de l'université qui fixe préalablement au cas par cas le plafond de la prise en charge.

Chaque année, le président rendra compte au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cet article.

Article 3 :

Sont remboursés aux taux en vigueur fixés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les frais de séjour liés aux activités de conseil national des universités (CNU).

Article 4 :

Sont remboursées en application des barèmes spécifiques aux projets européens, les allocations de subsistance relatives à la mise en œuvre desdits projets.

Article 5 :

La présente délibération prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention: 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord



Délibération n°2023-082
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

POINT N°10 : Approbation du montant des chèques cadeaux à destination des enfants du personnel.

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 9 modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019
Article 1

L'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, attribuera un chèque-cadeau aux enfants du Personnel âgés de moins de 13 ans au 31 décembre 2023, d'une valeur de 30 euros.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré

Délibération n°2023-083
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

POINT N°11 : Approbation du contingent de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des personnels hospitalo-universitaires pour la campagne 2023

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires **et aux enseignants de médecine générale titulaires** relevant du [décret n° 2008-744](#) du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale,

Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs modifié

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent le contingent de primes d'encadrement doctoral et de recherche des personnels hospitalo-universitaires de l'établissement qui s'établit à 4 au titre de l'année 2023.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré

POINT N° 12 : Approbation du don de la Fondation Crédit Agricole Pays de France

Visa :

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.719-12 ; R. 719-195 à R. 719-205,
Vu la délibération n°2019-54 du conseil d'administration du 25 octobre 2019 approuvant la création de la Fondation Université Sorbonne Paris Nord,

Conformément à l'article 3.3. des statuts de la Fondation Université Sorbonne Paris Nord,

Le Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord conserve le droit de s'opposer dans un délai de deux mois et par décision motivée à l'exécution d'une délibération relative à l'acceptation des dons et des legs avec les charges afférentes prise au titre du 4° de l'article R.719-199 et à celles prises au titre du 5° du même article.

Est soumise à la validation du Conseil d'administration:

- La subvention d'un montant de 10 000 euros attribuée par la Fondation Crédit Agricole Pays de France pour le projet "les oiseaux en milieu urbain, indicateurs de biodiversité"

A noter que les charges afférentes à cette subvention sont les suivantes:

- La Fondation USPN s'engage à valoriser le soutien de la Fondation Crédit Agricole Pays de France et du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur l'ensemble des supports publiés en lien avec le projet soutenu
- Conformément aux règles du mécénat le pourcentage et le montant des contreparties ne peuvent excéder 25% du montant du don et ont été fixé pour ce projet à 10% maximum, soit 1 000 euros.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prends pas part au vote : 0

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

POINT N°15.1 : Approbation des tarifs du DAPS

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2023

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent les tarifs « sports » (redevance sport et stages) proposés par le DAPS.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquere

The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text "Republique Française" at the top and "Université Sorbonne Paris Nord - 1991" at the bottom. The center features a stylized emblem with a sun and a book.

POINT N°15.2 : Approbation de l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux 2024/2025

Visa :

Vu le code de l'éducation,

- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019
- Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2023
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent favorablement sur l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants internationaux pour l'année 2024-2025.

Votants présents ou représentés : 24


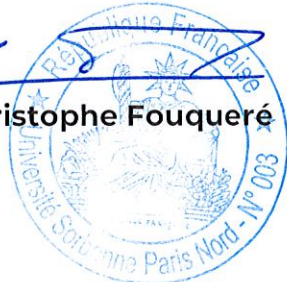
Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouqueré


Délibération n°2023-087
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

POINT N°15.3 : Approbation de la demande d'exonération des frais d'inscription pour un des cursus dans le cadre des doubles cursus

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2023

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent l'exonération des frais d'inscription pour les étudiants inscrits en double cursus.

Votants présents ou représentés :

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquère

POINT N°15.4 : Approbation du projet d'ouverture d'un pré-DAEU rénové

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2023

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent l'ouverture d'un Pré-DAEU rénové.

Il s'agit de formation non diplômante créé pour répondre à un public voulant reprendre ses études mais n'ayant pas le niveau requis. Pour un effectif minimum de 15 stagiaires et 154 heures de formation et 6 heures d'intégration

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquère



Délibération n°2023-089
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

POINT N°15.5 : Approbation des tarifs de la formation continue 2023/24 pour la licence professionnelle « animation sociale-socioéducative et socio-culturelle »(IUT-Bobigny)

Visa :

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-2, L.612-3,
Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2023
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent le tarif formation continue de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle de l'IUT de Bobigny.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

	BUT 3 Volume horaire : 352	4 400,00 €	1000.00 €	170.00 €		
		BUT 1 Volume horaire : 715	8 937,50 €	1000.00 €	170.00 €	
			BUT 2: Volume horaire : 676	8 450,00 €	1000.00 €	170.00 €
				BUT 3: Volume horaire : 422	5 275,00 €	1000.00 €
Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	BUT Gestion des entreprises et des Administration	BUT 1: 700	8 995,00 €	1000.00 €	170.00 €	
		BUT 2: 620	7 967,00 €	1000.00 €	170.00 €	
	BUT Gestion des entreprises et des Administration- Parcours CGPP	BUT 3: 480	6 168,00 €	1000.00 €	170.00 €	
		BUT 2: 620	7 967,00 €	1000.00 €	170.00 €	
	BUT Gestion des entreprises et des Administration- Parcours GCFF	BUT 3: 480	6 168,00 €	1000.00 €	170.00 €	
		BUT 2: 620	7 967,00 €	1000.00 €	170.00 €	
	BUT Gestion des entreprises et des Administration- Parcours GEMA	BUT 3: 480	6 168,00 €	1000.00 €	170.00 €	
	LICENCES PROFESSIONNELLES Tertiaire (550 h)			Avec Prise en Charge	Sans Prise en Charge	Droits d'usagers*
		LP Métiers du jeu vidéo Parcours Level designer, webdesigner		8250.00 €	1000.00 €	170.00 €
		LP Management et gestion des organisations Parcours Assistant Manager		7 975,00 €	1000.00 €	170.00 €
		LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle		6 875,00 €	1000.00 €	170.00 €
UE DE PREPARATION AU DIPLOME D'ETAT			Avec Prise en Charge	Sans Prise en Charge	Droits d'usagers*	
	UE de préparation au DEASS : DC1		1375.00 €	250.00 €	170.00 €	
	UE de préparation au DEASS : DC2		1375.00 €	250.00 €	170.00 €	
	UE de préparation au DEASS : DC3		1375.00 €	250.00 €	170.00 €	
	UE de préparation au DEASS : DC4		1375.00 €	250.00 €	170.00 €	

GEA: 12,85

NOTES :

- ① Les tarifs des BUT résultent du nombre d'heures effectuées à l'IUT.
- ② Des exonérations à ces tarifs sont possibles (par exemple pour le Conseil Régional et Pôle Emploi).
- ③ Les tarifs pour les stagiaires en reprise d'études non financés (demandeurs d'emplois ou salariés) ne sont applicables que si des mesures d'accompagnement spécifiques sont prévues à leur bénéfice (par ex : tutorat) ; hors prestation spécifique la personne en reprise d'études relève de la FI.
- ④ Tous ces tarifs s'entendent hors droits d'usagers, qui s'ajoutent obligatoirement, y compris pour les bénéficiaires de minima sociaux. Seuls les boursiers peuvent prétendre à une exonération totale ou partielle des droits d'inscription

*Les taux des droits d'inscription universitaire sont actualisés par le Ministère chaque année, au cours de l'été précédant la rentrée universitaire.



Conseil d'administration du 29 septembre 2023	
2023-075	Point n°2 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2023
2023-076	Point n°3 Approbation de la mise à jour de la liste des invités permanents du Conseil d'administration
2023-077	Point n°5 Approbation du marché concernant la construction d'un modulaire sur le site de Villeteuse pour l'accueil de locaux d'enseignement
2023-078	Point n°6 Approbation du marché pour le compte de l'UNIF, concernant l'hébergement d'un cloud hybride avec services et offres de cyber sécurité
2023-079	Point n°7 Approbation de l'adhésion à l'Université Numérique Ile de France (UNIF),
2023-080	Point n°8 Approbation des lignes directrices de gestion corrigées pour le RIPEC C2
2023-081	Point n°9 Approbation de la modification du plafond des remboursements pour les frais d'hébergement
2023-082	Point n°10 Approbation du montant des chèques cadeaux à destination des enfants du personnel
2023-083	Point n°11 Approbation du contingent de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des personnels hospitalo-universitaires pour la campagne 2023
2023-084	Point n°12 Approbation de la subvention reçue de la Fondation du Crédit Agricole
2023-085	Point n°15.1 CFVU Approbation des tarifs du DAPS
2023-086	Point n°15.2 CFVU Approbation de l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux 2024/2025
2023-087	Point n°15.3 CFVU Approbation de la demande d'exonération des frais d'inscription pour un des cursus dans le cadre des doubles cursus
2023-088	Point n° 15.4 CFVU Approbation du projet d'ouverture d'un pré-DAEU renouvelé
2023-089	Point n°15.5 CFVU Approbation des tarifs de la formation continue 2023/24 pour la licence professionnelle « animation sociale-socioéducative et socio-culturelle » (LUT-Bobigny)